

## DINAMIK®

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DINAMIK®

Synonymes : B10472120  
DPX-39328

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.  
Défense Plaza  
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9  
92800 Puteaux  
France

Téléphone : +33-(0)1-4197 4400

Téléfax : +33-(0)1-4197 4411

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

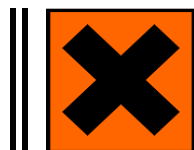
Numéro d'appel d'urgence : +352-3666-6543

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Nocif	R20: Nocif par inhalation.
Irritant	R36: Irritant pour les yeux.
Cancérogène, Catégorie 3	R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Dangereux pour l'environnement	R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Nocif



Dangereux  
pour  
l'environnement



## DINAMIK®

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

R20	Nocif par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Étiquetage exceptionnel pour substances et mélanges spéciaux

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Délais de reentrée : Cultures à l'extérieur des locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur des locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 36, R 41, R 38: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S 7	Conserver le récipient bien fermé.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S22	Ne pas respirer les poussières.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances



**DINAMIK®**

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

non applicable

### 3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE	Classification conformément au Règlement 1272/2008 (CLP)	Concentration
-------------------------	---	--	---------------

#### Folpel (No.-CAS133-07-3) (No.-CE205-088-6)

	Carc.Cat.3;R40 Xn;R20 Xi;R36 R43 N;R50	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	38,1 %
--	--	--	--------

#### Cymoxanil (No.-CAS57966-95-7) (No.-CE261-043-0)

	Xn;R22 R43 N;R50/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	3,81 %
--	---------------------------	--	--------

#### Éthane-1,2-diol (No.-CAS107-21-1) (No.-CE203-473-3)

01-2119456816-2	Xn;R22	Acute Tox. 4; H302	>= 5 - < 10 %
-----------------	--------	--------------------	---------------

#### Polyethylene Oxide Mono<Tris(Alpha-Methylbenzyl)Phenyl> Ether (No.-CAS99734-09-5)

	R52/53		>= 1 - < 5 %
--	--------	--	--------------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Maintenir



## DINAMIK®

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

Ingestion : les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
: Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Irritation, Sensibilisation  
: Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants: Conjonctivite.  
: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Rhinite  
: L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Troubles digestifs, Nausée, Vomissements, Diarrhée, Coloration jaune de la peau

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions



**DINAMIK®**

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ventiler la zone du déversement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récolter les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique). Collecter et contenir l'absorbant contaminé et endiguer la matière pour élimination.

Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. N'utiliser que du matériel propre. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas



**DINAMIK®**

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Eviter de respirer des vapeurs lors de l'ouverture des conteneurs. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver sous clé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun. Conserver à l'écart de(s): Des acides et des bases

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Type Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	Remarques
<b>Éthane-1,2-diol (No.-CAS 107-21-1)</b>				
TWA	52 mg/m3 20 ppm	12 2009	EU ELV	Indicatif
STEL	104 mg/m3 40 ppm	12 2009	EU ELV	Indicatif
SKIN_DES		12 2009	EU ELV	Peut être absorbé par la peau.



**DINAMIK®**

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

VME Vapeur.	52 mg/m3 20 ppm	01 2008	INRS (FR)	Réglementaire indicative (VRI)
VLE Vapeur.	104 mg/m3 40 ppm	01 2008	INRS (FR)	Réglementaire indicative (VRI)
SKIN_DES Vapeur.		01 2008	INRS (FR)	Peut être absorbé par la peau.

**acide acétique...% (No.-CAS 64-19-7)**

TWA	25 mg/m3 10 ppm	12 2009	EU ELV	Indicatif
VLE	25 mg/m3 10 ppm	01 2008	INRS (FR)	Valeur indicative (VL)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Comme le mélange contient un solvant organique, l'équipement électrique doit être anti-déflagrant et ne pas produire des sources d'ignition telles que de l'électricité statique ou des étincelles. Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm  
Longueur des gants: Manchettes de 35 cm de long ou davantage.  
Indice de protection: Classe 6  
Temps d'utilisation: > 480 min  
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discutée avec le fournisseur de gants de protection. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison.. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Tablier en caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).  
Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.  
Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse (e.g. horticulture, grands



**DINAMIK®**

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

cultures): Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Application moyenne (e.g. maraîchage, viticulture): Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Application moyenne (e.g. maraîchage, viticulture): Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Lorsque des circonstances exceptionnelles nécessitent d'accéder à la zone traitée avant le début de la période de réouverture, porter un vêtement de protection intégrale de Type 6 (EN 13034), des gants en caoutchouc nitrile de classe 3 (EN 374) et des bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être vérifié indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition.

- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Application moyenne (e.g. maraîchage, viticulture): Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Application moyenne (e.g. maraîchage, viticulture): Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire





**DINAMIK®**

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

individuel n'est normalement nécessaire.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: suspension
Couleur	: blanc
Odeur	: piquante
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 4,2 à 10 g/l ( 25 °C)
Point de solidification	: -5 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Non disponible pour ce mélange.
Point d'éclair	: Non disponible pour ce mélange.
Décomposition thermique	: Non disponible pour ce mélange.
Température d'auto-inflammabilité	: 395 °C
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant.
Propriétés explosives	: Non-explosif
Limite d'explosivité, inférieure/ limite d'inflammabilité inférieure	: Non disponible pour ce mélange.
Limite d'explosivité, supérieure/ limite d'inflammabilité supérieure	: Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	: Non disponible pour ce mélange.
Densité	: 1,258 g/cm <sup>3</sup> à 25 °C
Hydrosolubilité	: partiellement soluble
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: non applicable
Viscosité, dynamique	: 1 600 mPa.s
Densité de vapeur relative	: Non disponible pour ce mélange.
Taux d'évaporation	: Non disponible pour ce mélange.



## DINAMIK®

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

### 9.2. Autres informations

Informations phys.-chim./autres informations : Non disponible pour ce mélange.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité** : Pas de dangers particuliers à signaler.
- 10.2. Stabilité chimique** : Ce produit est chimiquement stable.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 10.4. Conditions à éviter** : Protéger du gel. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- 10.5. Matières incompatibles** : Incompatible avec des acides et des bases.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Oxydes de soufre

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / rat mâle : 4 156 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 401  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50 / rat femelle : 2 636 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 401  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 / 4 h rat : 2,0 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 403  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 / rat : > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation de la peau

lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 404  
Durée d'exposition 72 h



**DINAMIK®**

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Irritation des yeux

lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Durée d'exposition 72 h

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Sensibilisation

cochon d'Inde Buehler Test

Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité à dose répétée

- Folpel  
Oral - nourriture rat  
Dommages au tractus gastrointestinal, effets sur la thyroïde, Effets sur le foie, Effets sur les testicules
- Cymoxanil  
Oral(e) espèces multiples  
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage., la chimie du sang est altérée
- Polyethylene Oxide Mono<Tris(Alpha-Methylbenzyl)Phenyl> Ether  
Oral(e) rat  
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif., Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

#### Evaluation des propriétés mutagènes

- Folpel  
Des expériences ont mis en évidence des effets mutagènes sur les cultures de cellules bactériennes.  
N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
- Cymoxanil  
Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.
- Polyethylene Oxide Mono<Tris(Alpha-Methylbenzyl)Phenyl> Ether  
Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

#### Evaluation de la cancérogénicité

- Folpel  
Cancérogène, Catégorie 3 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- Cymoxanil  
N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.



## DINAMIK®

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

- Polyethylene Oxide Mono<Tris(Alpha-Methylbenzyl)Phenyl> Ether  
donnée non disponible

### Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

- Folpel  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Cymoxanil  
Pas toxique pour la reproduction
- Polyethylene Oxide Mono<Tris(Alpha-Methylbenzyl)Phenyl> Ether  
donnée non disponible

### Evaluation des propriétés tératogènes

- Folpel  
N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
- Cymoxanil  
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité pour le poisson

Test de renouvellement statique / CL50 / 96 h / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,036 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 203  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité des plantes aquatiques

CE50b / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata: 6,7 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Test de renouvellement statique / CE50 / 48 h / Daphnia magna: 0,224 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité chronique pour les poissons

- Cymoxanil  
NOEC / 21 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,22 mg/l

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- Cymoxanil



## DINAMIK®

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

CE50 / 21 jr / Daphnia magna: 0,73 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Dans les conditions actuelles d'utilisation, on ne doit raisonnablement pas s'attendre à des mouvements de produit à partir de la couche supérieure du sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). / Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1. Numéro ONU: 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Folpel, Cymoxanil)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement: Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Code de restriction en tunnels: (E)



## DINAMIK®

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

### IATA\_C

- 14.1. Numéro ONU: 3082  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Folpel, Cymoxanil)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Recommandations et conseils internes de DuPont pour le transport: ICAO / IATA avion cargo uniquement

### IMDG

- 14.1. Numéro ONU: 3082  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Folpel, Cymoxanil)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement : Polluant marin  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
donnée non disponible

- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement: Rubrique 1172  
Le mélange est classé comme dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Observer la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exigée pour ce/ces produits  
Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No.1107/2009.  
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- R20 Nocif par inhalation.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.



## DINAMIK®

Version 3.0

Date de révision 02.12.2012

Réf. 130000000216

R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet des Phrases-H en section 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations utilisation professionnelle

### Information supplémentaire

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.